

Info+Saint-Esprit

Bulletin mensuel d'information publié par la Municipalité de Saint-Esprit

Janvier 2020 - numéro 354



Mairie :

21, rue Principale

Saint-Esprit (Québec) J0K 2L0

tél. : (450) 831-2114

fax. : (450) 839-6070

courriel: info@saint-esprit.ca

site Web: <http://www.saint-esprit.ca>

horaire: Lundi au jeudi - 8 h 30 à 12 h

et - 13 h à 17 h

Vendredi - 8 h à 13 h

Michel Brisson, maire

Conseillers :

district 1 : Claude Gosselin

district 2 : Ricky Soly

district 3 : Sandra Cardin

district 4 : Richard Pitre

district 5 : Ginette Brien

district 6 : Maxime Villemaire

Nicole Renaud, directrice générale par intérim

Catherine Gagnon, réception et taxation

Annie Chaumont, technicienne administrative

Julie Lacombe, coord. aux loisirs

Jean-François Boileau, directeur des

infrastructures et de l'aménagement

Sylvain Boudreault, inspecteur voirie

Mélanie Marchand, inspectrice municipale

Bibliothèque : (450) 831-2274

Gymnase : (450) 831-2114 poste 7530

Urgence fin de semaine : (450) 916-7114

Feu, Ambulance, Police : 9-1-1

Sûreté du Québec : 1-800-434-1001

Info Santé CLSC Montcalm 8-1-1 1-888-256-0404

Permis de brûlage: 1-888-242-2412, option 4

Service incendies de la

MRC Montcalm: 1-888-242-2412, option 3

SPCA (sans frais): 1 855 440-7722

à toute heure du jour ou de la nuit

sept jours par semaine.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 3 février 2020, 20 h, salle du conseil de la mairie au 21, rue Principale

ÉVÈNEMENTS À VENIR

Carnaval intérieur, le samedi 25 janvier 2020 de 10 h à 15 h à l'école Dominique-Savio

Tournoi de ballon-balai, le 24, 25 et 26 janvier 2020

Sortie au Taz, 30 janvier 2020

INFORMATIONS TAXATION 2020

Les comptes de taxes pour l'année 2020 vous seront envoyés vers la mi-février 2020

Versement # 1 : Mercredi le 25 mars 2020

Versement # 2 : Jeudi le 25 juin 2020

Versement # 3 : Vendredi le 25 septembre 2020

HEURES D'OUVERTURE - PATINOIRE

TOUS LES SOIRS

18 h 30 à 22 h

FIN DE SEMAINE

10 h à 12 h

13 h 17 h

18 h 30 à 22 h

PERMIS DE BRÛLAGE

1 888-242-2412 poste # 4

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES.....	2
MOT DU MAIRE	3
CHRONIQUE MUNICIPALE	4-11
CHRONIQUE DU PATRIMOINE	12-14
MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ	15-17, 26-29
SPORTS & LOISIRS.....	18-25
MESSAGE DE VOTRE ÉGLISE.....	30
SHÉSOSE	30
CLUB FADQQ SAINT-ESPRIT - LES COEURS JOYEUX INC.	31-32
BIBLIOTHÈQUE ALICE-PARIZEAU	33-34
MAISON DES JEUNES	35
CALENDRIER DES COLLECTES.....	36



**Semaine nationale de
la prévention du suicide**
2 au 8 février 2020

» Je mets l'espoir de l'avant

1 866 APPELLE
1 866 277-3553 Ouvert 24/7



Centre de prévention
du suicide de Lanaudière
La prévention à la portée de tous!

*Je désire vous souhaiter
une belle et heureuse année 2020 à tous!*



Courriels des élus

Michel Brisson, maire	mbrisson@saint-esprit.ca
Claude Gosselin, conseiller district 1	cgosselin@saint-esprit.ca
Ricky Soly, conseiller district 2	rsoly@saint-esprit.ca
Sandra Cardin, conseillère district 3	scardin@saint-esprit.ca
Richard Pitre, conseiller district 4	rpitre@saint-esprit.ca
Ginette Brien, conseillère district 5	gbrien@saint-esprit.ca
Maxime Villemaire, conseiller district 6	mvillemaire@saint-esprit.ca

Dépôt du décret de population 2020

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil le décret de population 2020 pour la municipalité de Saint-Esprit. De ce fait, la population passe de 2020 à 2014 habitants, représentant une baisse de 6 habitants.



Mairie fermée

*Dans le cadre de la formation «Habiletés de direction»,
une réunion administrative mensuelle se tiendra le lendemain
de toutes les sessions ordinaires du conseil de 8 h 30 à 9 h 30.*

Merci de votre précieuse collaboration.

La direction

BUDGET 2020 - RÈGLEMENT 642-2019

Le 18 décembre dernier, les membres du conseil municipal adoptaient le règlement 642-2019 concernant le budget et la taxation de l'exercice fiscal 2020.

La taxe foncière générale est à taux variés. Les taux de taxes basés sur l'évaluation foncière, soit la taxe générale, la quote-part de la MRC, celle du service incendie ainsi que celle du service de la dette totalise, un taux de :

- Pour les immeubles résiduels (résidentiels) : 0.7811 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles non résidentiels dont l'évaluation foncière imposable se situe entre 0 \$ et 999 999 \$: 1.0778 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles non résidentiels dont l'évaluation foncière imposable se situe à 1 000 000 \$ et plus : 1.3401 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles de 6 logements et plus : 1.0413 \$ par 100 \$ d'évaluation;
- Pour les immeubles agricoles : 0.7811 \$ par 100 \$ d'évaluation.

Donc, voici un résumé des taxes de services :

- Taxe d'eau potable passe de 203 \$ à **221 \$** en 2020;
- Taxe d'égout passe de 175 \$ à **205 \$** en 2020;
- Taxe de collecte des matières résiduelles passe de 134 \$ à **94 \$** en 2020;
- Taxe d'égout industriel passe de 531.86 \$ à **561.88 \$** en 2020 ;
- Taxe d'écocentre reste à **31 \$** en 2020.

Le budget de fonctionnement quant à lui passe à 4 075 559 \$, tandis que les revenus liés à la taxe passent à 2 912 834 \$.

Eau : une augmentation qui est causé par les coûts d'opération qui augmentent et à des études et des analyses qui devront être réalisées pour se conformer aux lois en vigueur.

Déchets : grâce à un nouveau contrat de 5 ans, la tarification passe de 134 \$ à **94 \$** en 2020, une bonne baisse.

Écocentre : le taux reste stable en 2020.

Comme l'an passé, le paiement du compte de taxes pourra s'effectuer en 3 versements si le compte excède 300 \$. Le taux d'intérêt est maintenu à 12 % pour les comptes impayés. Les dates de versement ont été fixées comme suit :

- Le 1^{er} versement : 25 mars 2020
- Le 2^e versement : 25 juin 2020
- Le 3^e versement : 25 septembre 2020

En vertu de l'article 205.1 de la Loi sur la fiscalité municipale une compensation pour services municipaux de 0.60 \$ / 100 \$ d'évaluation est imposée aux propriétaires des immeubles visés au paragraphe 5 de l'article 204 de cette même loi.

CHRONIQUE MUNICIPALE

RÈGLEMENT 642-2019	
ADOPTION DU RÈGLEMENT CONCERNANT LE BUDGET ET LA TAXATION DE L'EXERCICE FISCAL 2020	
REVENUS	BUDGET 2020 (0.7811\$/100\$ éval. - catégorie immeubles résiduels)
Taxes générales	2 912 834 \$
Taxes de secteur	5 261 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	403 069 \$
Paiements tenant lieux de taxes	33 400 \$
Transferts	398 410 \$
Autres revenus	322 585 \$
TOTAL REVENUS	4 075 559 \$
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Administration générale	768 275 \$
Sécurité publique	633 918 \$
Transport	1 261 949 \$
Hygiène de milieu	758 393 \$
Santé et bien-être	4 500 \$
Aménagement, urbanisme et développement	328 319 \$
Loisirs et culture	345 613 \$
Frais de financement	47 396 \$
SOUS-TOTAL	4 148 363 \$
CONCILIATION	
Financement	
Amortissement	(413 682) \$
Financement	- \$
Remboursement de la dette à long terme	290 575 \$
Affectations	
Activités d'investissement	145 250 \$
Affectations	50 302 \$
SOUS-TOTAL	(72 805) \$
TOTAL DÉPENSES	4 075 559 \$
SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES	(0) \$

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2020

INVESTISSEMENTS PRÉVUS	2020				
	Dépenses	Subvention	FDR - Surplus	Financement	TAXE FONCIÈRE
IMMOBILISATIONS					
Réaménagement Mairie et centre de coordination	300 000 \$		250 000 \$		50 000 \$
Installation de bornes électriques (Stationnement Mairie)	15 000 \$	7 500 \$			7 500 \$
Rue Serge (affectation fin. Règlement antérieur)	100 000 \$		100 000 \$		- \$
Achat d'un véhicule électrique	50 000 \$	8 000 \$			42 000 \$
Radar pédagogique (1)	6 500 \$				6 500 \$
Bouclage du réseau d'aqueduc rue Villemaire (TECQ 2019-2023)	75 000 \$	75 000 \$			- \$
Mise aux normes du Pompage Vézina	298 665 \$			298 665 \$	- \$
Agrandissement du périmètre urbain (acquisition)	100 000 \$		100 000 \$		- \$
Acquisition d'une propriété sur rue Principale	300 000 \$		300 000 \$		- \$
Affichage directionnel et uniformisation parc, etc.	40 000 \$	32 000 \$			8 000 \$
Enseigne numérique (Kiosque postal)	47 000 \$		25 750 \$		21 250 \$
Réseau cyclable (HORIZON) phase 1	249 860 \$	124 930 \$		124 930 \$	
Parc linéaire au bord de la rivière	100 000 \$		100 000 \$		- \$
Aménagement Skate Park	50 000 \$	40 000 \$			10 000 \$
GRAND TOTAL	1 732 025 \$	287 430 \$	875 750 \$	423 595 \$	145 250 \$

Veillez noter que ces travaux sont prévus dans le cadre du programme triennal, mais que ces projets peuvent être substitués, modifiés ou encore abrogés.

Aide financière pour le transport scolaire d'accommodement

Lors de la séance du 13 janvier 2020, le règlement sur l'aide financière pour le transport scolaire d'accommodement a été adopté. Brièvement, il fait mention que chaque parent/tuteur peut faire une demande à la municipalité, au plus tard le 15 juillet de chaque année, afin d'avoir droit à un remboursement de 50 % des coûts pour le transport scolaire pour les familles qui n'ont pas droit au service gratuitement, pour l'année qui se termine. Sur remise du formulaire dûment complété ainsi que présentation des pièces justificatives (reçus), la municipalité émettra des chèques aux parents pour l'année scolaire terminée. Le formulaire est disponible sur le site internet de la municipalité ainsi qu'à la mairie, durant les heures d'ouverture.

Les demandes et les paiements pour avoir droit au service continueront de se faire directement avec l'école Dominique-Savio. C'est au parent/tuteur de faire ses démarches auprès de la municipalité pour avoir droit à l'aide financière.

Pour tout renseignement supplémentaire, n'hésitez pas à appeler au 450 831-2114.

PERMIS DE BRÛLAGE

Si vous désirez obtenir un permis de brûlage, vous devez communiquer au numéro de téléphone suivant :

1 888-242-2412 poste # 4



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

AVIS IMPORTANT

**À compter du 1^{er} février 2020,
un seul bac à DÉCHETS par unité
d'occupation sera collecté.**

**Les bacs supplémentaires non
identifiés par les autocollants
prescrits par la municipalité ne
seront pas collectés.**

**Pour de plus amples informations,
communiquez avec nous au 450 831-2114.**

Merci!

Procédure pour les bacs à déchets supplémentaires

De nouvelles modifications à la collecte des déchets entreront en vigueur le 1^{er} février 2020. En vertu du nouveau contrat, l'entrepreneur, la firme EBI environnement, a l'obligation de ne ramasser, lors de la collecte des déchets, qu'un seul bac roulant pour chacune des unités d'occupation résidentielle.

Ce changement s'applique uniquement à l'usage des bacs à ordures.

Bac supplémentaire

Si toutefois, pour une raison quelconque, vous désirez avoir plus d'un bac à ordures, il sera possible pour vous de demander à la municipalité un vignette (autocollant), valide pour une an, qui indique au chauffeur qu'il doit ramasser plus d'un bac à cette adresse.

La municipalité pourra offrir un autocollant pour un bac à ordures supplémentaires aux familles nombreuses, aux fermes, aux garderies et pour certaines autres raisons particulières.

- Il sera important d'apposer le collant en façade du bac, du côté opposé aux roues, sinon il ne sera pas visible par le chauffeur et le bac ne sera pas collecté. En plus d'être visible, cela fera en sorte que les roues seront correctement orientées et évitera ainsi des bris à l'essieu et au couvercle;
- Les collants devront uniquement être apposés sur des bacs à déchets admissibles, c'est-à-dire gris, vert ou noir et sans aucune peinture;
- L'étiquette sera obligatoire même si le bac supplémentaire n'est utilisé qu'une seule fois par année.

Pour avoir un autocollant gratuit supplémentaire, vous devez vous présenter à la mairie de la municipalité sur les heures d'ouverture.

Prendre note que les blocs appartements ou les condos multiples n'auront pas besoin de collants, car tous les bacs seront collectés étant donné qu'il est impossible de connaître la quantité d'unités d'occupation avec exactitude.

En bref, un seul bac de déchets par unité d'occupation sera collecté. Les bacs supplémentaires non identifiés par les autocollants prescrits ne seront pas collectés.

Merci de votre compréhension.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA MISE AUX NORMES D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES RÉSIDENIELLES

Si vous faites exécuter des travaux de mise aux normes d'une installation d'assainissement des eaux usées de votre résidence principale ou de votre chalet, vous pourriez obtenir un crédit d'impôt remboursable.

Le crédit d'impôt pour mise aux normes d'installations d'assainissement des eaux usées résidentielles vise à aider financièrement les propriétaires qui doivent entreprendre des travaux relatifs aux installations d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées d'une habitation admissible.

Les travaux reconnus pour l'application du crédit d'impôt portent sur la construction, la rénovation, la modification, la reconstruction, le déplacement ou l'agrandissement d'une installation d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées, des eaux de cabinet d'aisance ou des eaux ménagères desservant une habitation.

Les travaux reconnus comprennent également ceux nécessaires à la remise en état des lieux.

CONDITIONS

La résidence principale ou le chalet doit respecter les conditions suivantes :

- être construit avant le 1er janvier 2017;
- être situé au Québec;
- ne pas faire l'objet d'un avis d'expropriation ou d'un avis d'intention d'exproprier;
- ne pas faire l'objet d'une réserve pour fins publiques, c'est-à-dire une interdiction de développer un immeuble qui sera exproprié;
- ne pas faire l'objet d'un préavis d'exercice d'un droit hypothécaire inscrit au bureau de la publicité des droits ou de toute autre procédure remettant en cause le droit de propriété du propriétaire sur l'habitation;
- être une résidence isolée au sens du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, ou fait partie d'une telle résidence.

Une maison unifamiliale ou multifamiliale est considérée comme une résidence isolée si elle comprend 6 chambres à coucher ou moins et n'est pas raccordée à un système d'égout en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

CONDITIONS RELATIVES À L'ENTREPRENEUR

L'entrepreneur choisi par le propriétaire doit respecter les conditions suivantes :

- avoir un établissement au Québec;
- être titulaire d'une licence Entrepreneur en systèmes d'assainissement autonome délivrée par la Régie du bâtiment et détenir le cautionnement de licence.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les dépenses admissibles sont les suivantes :

- le coût des permis nécessaires à la réalisation des travaux, y compris le coût des études réalisées pour obtenir de tels permis;
- le coût des services fournis par l'entrepreneur pour la réalisation des travaux, y compris la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec s'y rapportant, s'il y a lieu;
- le coût des biens qui entrent dans la réalisation des travaux, y compris la taxe sur les produits et services et la taxe de vente du Québec s'y rapportant, s'il y a lieu. Les biens doivent être acquis après le 31 mars 2017 et respecter, lorsque cela est requis, les normes établies par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées.

Pour l'année d'imposition 2017, les dépenses admissibles devront avoir été payées après le 31 mars 2017 et avant le 1^{er} janvier 2018. Pour les années d'imposition situées entre 2018 et 2022, les dépenses devront avoir été payées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de chaque année.

PRESTATIONS ET SUBVENTIONS

Pour les années d'imposition situées entre 2018 et 2022, le crédit correspond au plus petit des montants suivants :

- 20 % des dépenses admissibles pour la partie excédant 2 500 \$;
- la différence entre le montant maximal du crédit d'impôt (peut atteindre 5 500 \$, selon le type d'immeuble) et le montant de crédit d'impôt déjà obtenu.

COORDONNÉES

Revenu Québec :

Direction principale des relations avec la clientèle des particuliers – Montréal

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi : de 8 h 30 à 16 h 30

Téléphone

514 864-6299 (région de Montréal)

1 800 267-6299 (sans frais au Canada et aux États-Unis)



Chronique du patrimoine No-18

Pascal Rochon : patrimoine.saint.esprit@gmail.com

Les planchers – Première partie

Après avoir discuté de plusieurs aspects extérieurs d'une maison ancienne, abordons maintenant l'intérieur. Quoiqu'ayant moins d'impacts sur l'environnement du village il n'en demeure pas moins que c'est l'endroit où nous y vivons et passons le plus de temps. Un intérieur respectant le cachet et le patrimoine de la maison est tout aussi important que l'extérieur et permet d'augmenter la valeur d'une maison ancienne et de conserver son histoire. Il existe moins de documentation sur la restauration intérieure. Les nombreux ouvrages disponibles s'attardent principalement sur l'extérieur, car c'est sur ces aspects que les municipalités ont une influence et les subventions disponibles s'y appliquent habituellement. Nous débuterons aujourd'hui par les planchers.

Type de plancher

La plupart des planchers de maisons anciennes sont faits de madriers de pin embouvetés d'environ 2 pouces d'épaisseur et d'une largeur variant entre 4 pouces et 12 pouces. Nos ancêtres utilisaient les matériaux et le bois disponible sur place, ce qui explique la disparité dans la largeur des planches. Rien ne se perdait à l'époque. Pour les mêmes raisons de proximité des matériaux disponible, on retrouve également des planchers d'épinette, de tilleul et de sapin. Ces madriers souvent rabotés à la main étaient fixés avec des clous de forges directement sur les lambourdes (trunks équarris sur une seule surface) ou les solives (pour les maisons plus récentes). Dans les maisons plus cossues, on retrouve des planchers de bois franc (érable, merisier, chêne) faits d'étroites lattes de 1 ½ à 2 ¼ pouces installées à contresens d'un faux plancher. Ce type de plancher permettait également la réalisation de motifs en variant les essences de bois, la teinte et la disposition des lattes. (Exemple en chevron)

L'importance du plancher d'origine

Lors de la restauration d'une maison ancienne, il y a toujours une certaine fébrilité lors de la découverte des planchers. En effet, que se cache-t-il sous ce tapis ou ce prélat?

Allons-nous découvrir un magnifique plancher de madrier de pin ou un plancher rapiécé, troué et pourri? Car il faut se le dire, la plupart du temps, le plancher d'origine est recouvert de nombreuses couches de revêtement qui s'est superposé au fil des rénovations des propriétaires qui se sont succédés. En effet, il était plus facile d'ajouter de nouvelles couches que d'enlever les anciennes. Il n'est pas rare de voir jusqu'à 5-6 couches de revêtement (tapis, sous-tapis, préart, contreplaqué, etc.).

Tout d'abord, il faut à tout prix tenter de conserver le plancher d'origine. Ce dernier est l'un des éléments principaux dans l'apparence d'un intérieur et influence positivement la valeur d'une maison ancienne. En conservant ce dernier, vous évitez ainsi des dépenses supplémentaires reliées à un nouveau revêtement, mais en plus, vous conservez le cachet et l'authenticité de votre maison tout en augmentant sa valeur. Il faut donc éviter d'installer de nouveaux revêtements tels que des planchers flottants ou du tapis et surtout éviter à tout prix de les remplacer. Cette intervention étant évidemment irréversible pour les générations à venir.

Première étape : Découvrir

La première étape est évidemment d'enlever tous les matériaux qui recouvrent le plancher. Il faut y aller de façon méthodique et prudente afin de ne pas endommager le plancher d'origine. Un contreplaqué cloué s'enlève aisément avec un marteau et une barre à clous en procédant délicatement. Il faut éviter les éclats et les marques d'outils trop profonds. Lorsque le contreplaqué est vissé, il faut préalablement enlever chacune des vis lorsque c'est possible sans quoi le plancher d'origine sera grandement endommagé et le travail à faire beaucoup plus difficile. Le mot d'ordre, patience et délicatesse.

Pour les tapis et préart, s'il est simplement déposé, il sera facile à enlever. S'il est collé, même si cela semble irrécupérable, il est possible d'enlever cette colle. Il faudra y mettre plus d'effort tout simplement, mais le résultat en vaut la chandelle. Dans un tel cas, il faut éviter de vouloir sabler immédiatement, car la colle « gomméra » très rapidement le papier sablé et vous empêchera de poursuivre.

Il existe des décapants/diluant pour la colle qui assouplira cette dernière vous permettant par la suite de la gratter avec un grattoir à peinture. Encore une fois, il faut y aller délicatement sans trop mettre de pression afin d'éviter d'endommager le plancher. Il faut simplement enlever la colle sans creuser dans le bois.



Le plancher peut également avoir été peint. À l'époque, il n'était pas rare de peindre le plancher afin de mettre de la couleur dans la maison et faciliter le nettoyage de celui-ci. Vous pouvez soit conserver cette peinture si elle vous convient, la repeindre (même couleur ou pas) ou enlever cette peinture pour retrouver le bois. Il est même possible que vous découvriez que seulement les contours du plancher de la pièce sont peints et avec différentes couleurs.

Fréquemment, un grand tapis occupait le centre de la pièce, les occupants appliquaient alors de la peinture sur le plancher autour du tapis pour compléter. Donc, selon les grandeurs du tapis au fil du temps, la bande de peinture sur le plancher autour de la pièce variait. Ce qui explique ces différentes bandes de peinture. Si vous ne désirez pas conserver la peinture, il vous faudra la décaper avant de sabler sans quoi le papier sablé se «gommera» de peinture. Un bon décapant, un fusil à décaper et un grattoir devraient venir à bout de cette peinture. Encore une fois, il faut éviter d'aller trop rapidement au risque d'endommager le plancher. Attention également aux émanations, idéalement travailler avec les fenêtres ouvertes et avec un bon masque, des lunettes de protection et des gants.

Dans la prochaine chronique, nous aborderons l'état du plancher et ses réparations.

Et si le bobo n'était pas physique ?

Parce que personne n'est à l'abri des ruptures amoureuses, de la maladie, du deuil et d'autres facteurs pouvant causer ou augmenter la détresse, le Centre de prévention du suicide de Lanaudière vous invite à lire ce qui suit.



Le fait qu'une personne présente un signe pouvant mettre la puce à l'oreille ne signifie pas nécessairement qu'elle soit en détresse. Néanmoins, le fait que ce signe soit plus intense qu'à l'habitude, qu'il soit présent depuis un bon moment ou l'accumulation de plusieurs signes devrait nous alarmer. Une personne en détresse psychologique pourrait notamment :

- Être colérique, agressive ou impatiente ;
- S'éloigner des gens ou des activités qu'elle aime ;
- Négliger son apparence ou son logis ;
- Se sentir de trop ou avoir l'impression que tout le monde est contre elle ;
- Consommer davantage de drogue ou d'alcool ou faire usage de substances plus dommageables ;
- S'intéresser aux moyens de se suicider ;
- Tenir des propos inquiétants.

Quoi faire ?

Si vous êtes inquiet pour vous ou une autre personne, vous pouvez, à tout moment, joindre le Centre de prévention du suicide de Lanaudière, en composant le 1 866 APPELLE. Les proches d'une personne suicidaire peuvent également consulter la section intitulée *Je veux aider un proche* du www.cps-lanaudiere.org.

Si c'est non, c'est

NON

ATELIER SUR LES VIOLENCES
SEXUELLES

AVEC CALACS LA CHRYSALIDE

Viens en parler

Viens te renseigner

ÇA ME REGARDE PAS.

CONTRE LES VIOLENCES SEXUELLES, #TOIAUSSI TU AS UN RÔLE À JOUER.
www.aqcalacs.qc.ca

Consentement Dévoilement

Soutien

Agressions à caractère sexuel

L'ATELIER EST OFFERT AUX JEUNES ET/OU AUX PARENTS

LUNDI 3 FÉVRIER 2020

18 h 30 à 21 h

ENDROIT : Maison des Jeunes Saint-Esprit

66 Montcalm, Saint-Esprit



INSCRIVEZ-VOUS au 450.839.7227

INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2020-2021

Les inscriptions pour les futurs élèves de la **Passe-Partout** (votre enfant doit avoir 4 ans au 30 septembre 2020) et de la **maternelle** (votre enfant doit avoir 5 ans au 30 septembre 2020) se tiendront **du lundi 10 février au vendredi 14 février 2020**. Pour ce faire, présentez-vous cette semaine-là au secrétariat de l'école Dominique-Savio, située au 39, rue des Écoles, entre 8h45 et 11h30 ou entre 13h30 et 15h30. Notez que **le mercredi 12 février, la période d'inscription sera prolongée jusqu'à 17h50**. Lors de l'inscription de votre enfant, vous devez **OBLIGATOIREMENT** présenter l'original de son certificat de naissance (grand format), sa carte d'assurance-maladie ainsi qu'une preuve de résidence du répondant (permis de conduire, compte de taxes, etc.). Si l'inscription n'est pas effectuée durant cette semaine, nous vous informons qu'après le 14 février, la date d'inscription sera prise en compte s'il devait y avoir des transferts d'élèves vers une autre école.

Le Cœur du Village, organisme sans but lucratif d'habitation offre des logements aux personnes autonomes ou semi-autonomes âgées de 65 ans et plus. Cette résidence certifiée est située au 68, rue Principale à Saint-Esprit. Les services offerts sont : 1 repas par jour, surveillance 24/7, câble de base et électricité. Possibilité de subvention si disponible. Les personnes intéressées peuvent communiquer au 450 831-2182 poste 7027 pour obtenir un formulaire de demande.

Office Régional d'Habitation de Montcalm
À l'attention de M. Jean-Philippe Bisson
82, rue Principale
Saint-Esprit, QC
J0K 2L0





EN COLLABORATION AVEC LES MUNICIPALITÉS DE
SAINT-ESPRIT ET DE SAINT-ROCH-OUEST

Tournoi annuel de ballon-balai familial

Les femmes et les hommes sont invités
(Enfants de 12 ans et plus)

Casque protecteur obligatoire

24-25 ET 26 JANVIER 2020

Pour inscriptions ou informations, communiquez avec
Benoit Pelletier 450-839-1186.



Samedi 25 janvier

De 10 h à 15 h

Dès 10 h

- Musique d'ambiance
- Coin lecture • offert par la bibliothèque
- Atelier bricolage avec « Les complices de vos événements ! »
- Jeux gonflables
- Maquilleuse artistique
- Atelier de biscuits
- Rango et ses amis
- Animaux électriques
- Et plus encore....

15 h

- Fin du Carnaval



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT

SORTIE AU TAZ

Pour les résidents de Saint-Esprit
et de Saint-Roch-Ouest



Centre de
planche à roulettes
et Roulodrôme

8931, Avenue Papineau
Montréal (Qc) H2M 0A5

Jeudi 30 janvier 2020

Journée pédagogique

- **Matériel requis :**
votre planche à roulettes, trottinette, bmx.
- **Possibilité d'utiliser gratuitement l'équipement du centre :**
planche à roulettes, trottinette, patin à roulettes.
- **Vous pouvez apporter votre lunch !**
- **Transport en autobus gratuit !**

Départ :

De la mairie, 21 rue Principale, Saint-Esprit
9 h 15

Retour :

À la mairie, à 15 h 30

Tarifs :

5 ans et plus : 17 \$
Parents accompagnateurs : Gratuit
Enfants de 13 ans et moins doivent être
accompagnés d'une personne
de 16 ans et plus.

Inscription :

À la mairie, 21, rue Principale, Saint-Esprit
jusqu'au 27 janvier 2020

Pour informations :

Julie Lacombe
Coordonnatrice des loisirs
450-831-2114



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ESPRIT



municipalité de
SAINT-ROCH-OUEST





Inscriptions au baseball mineur

Bienvenue à tous les garçons et les filles de 4 à 14 ans. Les pratiques débuteront en gymnase tous les dimanches à partir du 8 mars. Quand la température le permettra, nous jouerons à l'extérieur au terrain de balle « Le petit Fenway » à Saint-Esprit et au terrain de balle Jonathan-Malo, Parc de l'Eschaillon à Saint-Roch-de-l'Achigan.

Inscriptions (avoir en main la carte d'assurance maladie de l'enfant) :

Samedi 25 janvier de 12 h à 16 h : École primaire Notre-Dame, 20 rue Vézina, Saint-Roch-de-l'Achigan

Dimanche 9 février de 12 h à 16 h : École primaire Dominique-Savio, 39 rue des Écoles, Saint-Esprit

Dimanche 23 février de 12 h à 16 h : Salle du Vieux-Collège, 16 rue Maréchal, Saint-Jacques

Catégorie	Année de naissance	Coûts
Rallye cap	2013 à 2016	100 \$
Atome	2011-2012	230 \$
Moustique	2009-2010	230 \$
Pee-Wee	2007-2008	230 \$

* Rabais pour les familles
Chandail et casquette inclus
dans le coût d'inscription

Pour les catégorie Atome, Moustique et Pee-Wee, les parties extérieures se joueront dans la région de Lanaudière. Pour la catégorie Rallye cap, les parties se joueront localement.

Pour les nouveaux joueurs, il est possible de faire une période d'essai en mars 2020 dans le gymnase.

Pour toutes autres questions, vous pouvez nous rejoindre par Facebook ou par courriel.



✉ Abmsra2018@gmail.com



www.abmsra.com



ABMSRA





PROGRAMMATION **loisirs municipaux**

AU GYMNASSE DE L'ÉCOLE PRIMAIRE
DOMINIQUE-SAVIO

Session Hiver 2020

**Période d'inscription
pour les activités municipales :
du 13 janvier au 17 janvier 2020**

À la mairie,
21, rue Principale, Saint-Esprit
sur les heures d'ouverture de bureau



Informations :

Julie Lacombe

coordonnatrice aux loisirs municipaux
municipalité de Saint-Esprit
loisirs@saint-esprit.ca

450 831-2114

Badminton

Activités municipales

LUNDI

Durée :	12 semaines
Horaire :	Les lundis, bloc de 2H (possibilité de bloc de 1 H)
Date de session :	20 janvier 2020 au 13 avril 2020
Heure :	19 h 30 à 21 h 30
Lieu :	Gymnase de l'école primaire Dominique-Savio 39, rue des Écoles, Saint-Esprit
Description :	Location au terrain. 3 terrains disponibles. Les terrains de badminton peuvent être utilisés pour jouer en simple (2) ou en double (4). Chaque locataire doit signer et payer son contrat de location à la municipalité lors de la période d'inscription.
Matériels obligatoires :	Raquette de badminton, volants et espadrilles différentes que celles utilisées à l'extérieur.
Coût par terrain :	Bloc 1 heure 120 \$ +TX divisé par le nombre de joueurs. (2 joueurs/60 \$ +TX ch.), (4 joueurs/30 \$ +TX ch.), (6 joueurs/20 \$ +TX ch.)
	Bloc 2 heures 240 \$ +TX divisé par le nombre de joueurs. (2 joueurs/120 \$ +TX ch.), (4 joueurs/60 \$ +TX ch.), (6 joueurs/40 \$ +TX ch.)

MERCREDI

Durée :	12 semaines
Horaire :	Les mercredis, bloc de 2H (possibilité de bloc de 1 H)
Date de session :	22 janvier 2020 au 15 avril 2020
Heure :	18 h à 20 h
Lieu :	Gymnase de l'école primaire Dominique-Savio 39, rue des Écoles, Saint-Esprit
Description :	Location au terrain. 3 terrains disponibles. Les terrains de badminton peuvent être utilisés pour jouer en simple (2) ou en double (4). Chaque locataire doit signer et payer son contrat de location à la municipalité lors de la période d'inscription.
Matériels obligatoires :	Raquette de badminton, volants et espadrilles différentes que celles utilisées à l'extérieur.
Coût par terrain :	Bloc 1 heure 120 \$ +TX divisé par le nombre de joueurs. (2 joueurs/60 \$ +TX ch.), (4 joueurs/30 \$ +TX ch.), (6 joueurs/20 \$ +TX ch.)
	Bloc 2 heures 240 \$ +TX divisé par le nombre de joueurs. (2 joueurs/120 \$ +TX ch.), (4 joueurs/60 \$ +TX ch.), (6 joueurs/40 \$ +TX ch.)

*** Il est possible de louer le gymnase pour vos activités entre amis, sur une période de 12 semaines. Simplement communiquer avec la municipalité pour connaître les blocs d'heures disponibles et les tarifs de locations au 450 831-2114 poste 7530.**

Entreprises ou responsables externes offrant des loisirs dans notre municipalité

* Veuillez prendre note que ces activités ne relèvent pas des services de la municipalité, puisqu'il s'agit de fournisseurs privés.

	SESSION	CONTACT INSCRIPTION	JOUR ET HEURE	EMPLACEMENT
Karaté	Hiver	Marcel Daigle 514 912-2126 karateksl@hotmail.com	Mardi et jeudi 18 h 15 et 19 h 30	École primaire Dominique-Savio 39, rue des Écoles, Saint-Esprit
	DÉBUTE LE 7 JANVIER 2020			
Kinball Lanaudière	Hiver	Audreyanne Beauchamp 450 759-7426 www.kin-ball.qc.ca	Lundi 18 h 30 à 19 h 30	École primaire Dominique-Savio 39, rue des Écoles, Saint-Esprit
	DÉBUTE LE 20 JANVIER 2020			
Formation Parent-Guide, Parent-Complice	Hiver	Annie Froment 514 965-1632 anniecommeunique@hotmail.com	Mercredi 19 h 30 à 21 h 30	L'emplacement changera temporairement le temps des travaux de rénovation à la mairie. La formation sera à la Bibliothèque de Saint-Esprit, 45, rue des Écoles, Saint-Esprit
	DÉBUTE LE 11 MARS 2020 AVEC UNE RENCONTRE D'INFORMATION À 19 h 30			
Cours de danse Studio de danse EDR	Hiver	Valérie Guilbeault 450 916-0560  Studio EDR	Jeudi soir 18 h 30 à 20 h 30	L'emplacement changera temporairement le temps des travaux de rénovation à la mairie. Les cours de danse seront à la cafétéria de l'école primaire Dominique-Savio, 39 rue des Écoles, Saint-Esprit.
	DÉBUTE LE 23 JANVIER 2020			



Veillez noter les exceptions suivantes au Complexe JC Perreault

HORAIRE MODIFIÉ en 2020:

Samedi 25 janvier de 17 h 45 à 19 h 45

Mercredi 4 mars de 9 h à 11 h

Vendredi 17 avril de 19 h 15 à 20 h 45

AUCUN PATINAGE LIBRE LES:

26 janvier 2020 et 3, 4 et 12 avril

Si vous souhaitez être informé des changements à l'horaire ou des annulations par courriel, n'hésitez pas à transmettre votre adresse courriel à : billetterje@complexejcperreault.com, en spécifiant que vous souhaitez recevoir l'horaire toutes les semaines. Pour information: 450 588-4888 poste 210

Mot des maires et mairesses de la MRC de Montcalm

Dans un souci de toujours accroître les services à la population et la qualité de vie des citoyens et citoyennes, nous sommes heureux de vous offrir des plages horaires variées et gratuites pour la pratique du patinage, et ce, au Complexe JC Perreault de Saint-Roch-de-L'Achigan et au Centre sportif de Saint-Lin-Laurentides. Nous vous souhaitons une agréable saison 2019-2020!



HORAIRE		
JOUR	PLAGE HORAIRE	ENDROIT
Dimanche	10 h 15 à 12 h 15	Complexe JC Perreault
Lundi	11 h 45 à 12 h 45	Complexe JC Perreault
Lundi	14 h à 15 h	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	10 h à 11 h	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Mardi	11 h 45 à 12 h 45	Complexe JC Perreault
Mercredi	18 h 15 à 19 h 15	Complexe JC Perreault
Jeudi	10 h à 11 h	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Jeudi	11 h 45 à 13 h 15	Complexe JC Perreault
Vendredi	14 h 30 à 16 h 30	Centre Sportif Saint-Lin-Laurentides
Vendredi	19 h 15 à 20 h 45	Complexe JC Perreault
Samedi	16 h 45 à 18 h 45	Complexe JC Perreault



490, rue St-Isidore
Saint-Lin-Laurentides (Québec) J5M 2V1
Tél. : 450 439-2411



620, rue J. Oswald Forest
Saint-Roch-de-L'Achigan (Québec) J0K 3H0
Tél. : 450 588-4888
complexejcperreault.com

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ



Nourri-Source
LANAUDIÈRE
SECTEUR MONTCALM

Organisme d'entraide
à l'allaitement

Suivez-nous sur Facebook 



**CLSC de St-Esprit
(Salle St-Roch)
110, rue St-Isidore, St-Esprit
10h00 am**



Crédit photo Nourri-Source Lamater

Haltes-allaitement

Vous êtes enceinte ou vous allaitez votre enfant? Les marraines d'allaitement vous invitent à venir les rencontrer afin d'échanger sur différents sujets.

Elles sont disponibles pour répondre à vos questions et rendre l'allaitement accessible à toutes les femmes.

Une thématique de 30 minutes est abordée à chaque rencontre du mardi, une collation santé est servie et une infirmière du CLSC est également disponible pour répondre à vos questions. C'est gratuit!

Thèmes des prochaines rencontres

- 28 janv. 2020 Introduction des solides
- 11 févr. 2020 « Massage maman-bébé » Catherine Leroux, massothérapeute
- 25 févr. 2020 L'allaitement après un an (retour au travail) / Expression et conservation du lait maternel
- 10 mars 2020 « Bébés et tous-petits en voiture, l'ABC des sièges d'auto »
- 24 mars 2020 « L'activité physique post-accouchement » Justine Venne-Beaulieu, entraîneuse
- 4 avril 2020 « Plancher pelvien, abdos, et cie » Claudine Martin, physiothérapeute en rééducation périnéale
- 21 avril 2020 Le portage
- 5 mai 2020 « Le langage des signes pour bébés » Marie-Claude Cossette
- 19 mai 2020 Introduction des solides
- 2 juin 2020 Médicaments et allaitement / Spécial été
- 16 juin 2020 « L'hygiène dentaire du bébé » Fannie Leblanc, hygiéniste dentaire

Nous joindre: 450-839-3676 poste 4506
nsmontcalm@gmail.com



Centraide
Lanaudière
Nous tous, ici

Cet organisme est soutenu par Centraide Lanaudière



➔ **Nourri-Source Secteur Montcalm**



Décembre 2019 / Chronique # 11

Il était une fois un proche aidant...

J'ai une histoire à vous raconter. Madame Labonté a 81 ans, son conjoint en a 84. Il est atteint de sclérose en plaque et se déplace en fauteuil roulant avec l'aide de madame. Jusqu'en 2014, le couple a habité sa maison. Une belle grande maison en région éloignée où ils ont élevé leurs enfants. Madame bénéficiait alors du crédit d'impôt pour aidant naturel. L'état de son conjoint a continué de se détériorer. Madame a commencé à avoir peur de l'isolement. Et si son homme tombait ? Si elle avait un malaise ?

Ils ont donc décidé d'aller vivre dans une résidence privée pour aînés (RPA). Madame s'est toujours occupée de leurs rapports d'impôt. Ignorant qu'elle n'avait plus droit au crédit d'impôt pour aidant naturel puisque, dans son quotidien, rien n'avait changé quant à la façon de prendre soin de son conjoint, elle a continué de le demander et on le lui a accordé. Entretemps, monsieur a fait une crise cardiaque et une infection au foie. Madame a dû s'occuper du drain biliaire que monsieur devait porter en plus de toutes les tâches qu'elle accomplissait déjà à tous les jours pour son conjoint: lessive, repas, aide à l'habillage, soins corporels, achats, paiement de factures, rendez-vous médicaux, etc. Elle a même dû le gaver trois fois par jour. Si madame Labonté n'avait pas pris soin de son conjoint, il aurait probablement dû être hospitalisé aux frais des contribuables. Mais elle l'a fait parce qu'elle aimait son homme et qu'elle voulait lui assurer la meilleure qualité de vie possible.

Quelle ne fut donc pas sa surprise lorsqu'elle reçut son avis de cotisation provincial 2017 lui réclamant son crédit d'impôt pour aidant naturel pour toutes les années où elle avait habité en RPA (2014, 2015, 2016). Déjà que le 1000 \$ annuel qui lui était accordé était une bien maigre compensation financière pour toutes les heures consacrées à son conjoint ! Madame Labonté a payé sa facture, non sans un goût amer et en colère d'être victime d'une si grande injustice. Aujourd'hui, son mari est placé en CHSLD. Elle continue de le visiter à chaque jour et de faire ses commissions, mais elle n'a plus l'énergie de s'occuper de lui comme avant. Madame demeure toujours en RPA et, pour jouer encore son rôle de proche aidante, plusieurs heures de transport se sont ajoutées.

**Un crédit d'impôt pour aidant naturel sans discrimination...
peut-être grâce à votre participation...**

Des histoires comme celles-là, il y en a plusieurs et elles sont bien réelles. Et il y en aura encore si les choses ne changent pas. À Revenu Québec, on explique que les personnes vivant en RPA bénéficient d'un crédit d'impôt pour le maintien à domicile des aînés (CIMD) «plus généreux» que les personnes demeurant dans un logement conventionnel. C'est la raison pour laquelle ils n'ont pas accès au crédit d'impôt pour aidant naturel.

Le CIMD est plus important parce que les coûts en RPA sont plus importants. Il ne reconnaît en rien tout le travail fait bénévolement par les proches aidants. Rappelons que le CIMD est un remboursement de 35% des dépenses admissibles (aide au ménage, à la cuisine, à l'entretien du terrain, etc.) aux personnes âgées de 70 ans et plus. Le crédit d'impôt pour aidant naturel quant à lui est une très légère compensation financière pour tout le temps et l'énergie qu'un proche aidant prend pour conserver la qualité de vie et la dignité d'un proche avec qui il vit. Et qu'en est-il des proches aidants de moins de 70 ans qui vivent en RPA ? Ils se retrouvent alors sans aide financière pour amortir les coûts élevés et sans compensation financière pour le travail de soutien, le dévouement et le temps consacré aux soins apportés à la personne aidée.

MESSAGE À LA COMMUNAUTÉ

C'est pour cette raison que nous demandons que les proches aidants demeurant en RPA avec la personne aidée aient droit au crédit d'impôt pour aidant naturel comme tout proche aidant vivant à domicile avec la personne qu'il aide. Nous demandons également que les personnes qui ont dû rembourser les crédits accordés (parfois jusqu'à trois ans en arrière) puissent demander une réévaluation de leur situation.

Si, comme nous, vous voulez faire changer les choses, vous pouvez signer la pétition à cet effet.

Deux manières de signer la pétition :

1. en apposant votre signature sur une pétition papier circulant dans un organisme communautaire de votre région

OU

2. en allant sur le site de l'Assemblée nationale au:

<https://www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votreopinion/petition/Petition-8131/index.html>.

Cette chronique a été réalisée
grâce à la contribution financière de



GRAND SOUPER-SPECTACLE **AU PROFIT DE LA FABRIQUE DE SAINT-ESPRIT.**

Ne manquez pas de participer à notre prochain souper-spectacle, qui se tiendra le **samedi 25 janvier 2020**, à la cabane à sucre **Constantin Grégoire**, dès **18 h**. **Groupes invités: Les Alcoolytes et Hommage aux aînés.**

Des billets pour la soirée au coût de 20 \$ sont encore disponibles.

Alain Lapalme : 450-803-1174 / Estelle Pellerin : / Bureau de La Fabrique : 450-839-2573.

Reçus pour fin d'impôt

Veuillez prendre note que les reçus pour votre impôt sont maintenant disponibles à l'église les dimanches et à la Fabrique aux heures régulières d'ouverture. Pour ceux qui n'auront pas pu venir les chercher, ils vous seront envoyés par la poste à compter du 20 février.

SHÉSOSE

Société d'horticulture et d'écologie de Saint-Ours-du-Saint-Esprit.

Première conférence de l'année 2020.

Notre première conférence de l'année 2020 se tiendra au sous-sol de notre église le 24 janvier prochain à 19 h 30. C'est Christian Dufresne, très bien connu dans notre milieu, puisqu'il a évalué les maisons fleuries de Saint-Esprit pendant 17 ans. Il nous entretiendra sur un sujet très nouveau dans le domaine de l'horticulture. Il nous parlera des Kokédamas et cadres végétalisés. La conférence se déroulera sous forme d'atelier pratique sur le sujet. Chacun et chacune sera appelé à créer son propre Kokédama. C'est 10 \$ pour ceux qui veulent participer à l'atelier pour couvrir plante et matériaux nécessaires. Ayez une tenue appropriée pour réaliser votre œuvre et apportez un sac pour protéger votre plante au retour.

Kokedama : Concept japonais constitué de sphères de mousse sur lesquelles s'épanouissent des plantes.

Nous sommes de retour depuis mardi 14 janvier. Nous tenons à souligner la présence des personnes présentes pour le buffet d'ouverture, merci à nos habitués qui font que le groupe continue d'exister et bienvenue aux nouvelles personnes qui s'ajoutent.

Pour les 50 ans et plus... Adhérez maintenant... à notre CLUB FADOQ Saint-Esprit - 25 \$ pour 12 mois ou 45 \$ pour 24 mois.

Pour adhérer, tous les mardis au sous-sol de l'église, ou contacter un membre du comité.

ACTIVITÉS au sous-sol de l'église

Mardi de 13 h à 16 h 30 : Jeux de cartes, de société, casse-tête, etc...

ACTIVITÉS HIVER ET PRINTEMPS 2020

11 février 17 h : Souper de la Saint-Valentin au Benny, chacun paie sa facture. Réserver votre place auprès de Francine Héту, avant le 4 février.

4 mars 13 h 30 à 19 h : Collecte de sang par Héма-Québec gymnase de l'école Dominique-Savio, sous la supervision de Louise Boivin, vice-présidente, FADOQ – SAINT-ESPRIT.



BESOIN DE BÉNÉVOLES : faites partie de l'équipe de bénévoles avec nous, en donnant vos disponibilités à Louise Boivin, responsable de la collecte au 514 794-8904.

Merci de votre implication.

17 mars : Dîner à la cabane à sucre Au Sentier de l'érable 18 \$ / personne, café à volonté pour les joueurs de cartes en après-midi, etc. Réserver votre place auprès de Francine Héту, avant le 10 mars.

28 avril à 15 h :

AGA (assemblée générale annuelle) au sous-sol de l'église. Votre présence est importante, le conseil d'administration se dévoue pour que le club continue d'exister. Le bénévolat vous interpelle... venez nous rencontrer les mardis au sous-sol de l'église.

Si vous êtes une de ces personnes qui aimeraient vous impliquer au sein de notre conseil, seulement m'appeler et une petite rencontre avec vous pour vous expliquer les quelques responsabilités que vous devrez accomplir, vous convaincra que nous ferions une très belle équipe. Francine Vendette 450-559-6240 Au plaisir de vous rencontrer!

5 mai à midi :

Buffet de clôture et dernière journée pour les activités.

Les meilleurs vœux sont formulés pour toutes celles et ceux qui célébreront leur fête prochainement. Que ce jour soit des plus heureux et voit se réaliser les rêves les plus merveilleux.

Prompte guérison à nos membres qui sont affectés par la maladie.

À celles et ceux qui ont perdu un être cher, veuillez croire à l'expression de notre **vive sympathie**.

Notre pensée pour vous : Le temps qu'on ne peut ni voir, ni sentir, ni entendre, ni toucher, ni diriger, ni modifier, ni définir, insaisissable comme la pensée. Il n'est nulle part, il est partout, il n'est rien, il est tout, on ne sait rien de ses origines.

Jean d'Ormesson

Suivez-nous sur Facebook : FADOQ-Les Cœurs Joyeux Saint-Esprit

CONSEIL 2019-2020

Francine Vendette, présidente	450 559-6240
Louise Boivin, vice-présidente	514 794-8904
Lucille Lévesque, secrétaire	
Francine Hétu, trésorière	450 839-6708

VŒUX DE BONNE ANNÉE

Je débute l'année en vous souhaitant une BONNE ET BELLE ANNÉE 2020. Nous espérons vous voir nombreux à la bibliothèque que ce soit pour emprunter des livres, pour consulter Internet ou tout simplement venir vous asseoir lire une revue et prendre un bon café (oui, nous en avons...)

BONNE ANNÉE 2020!

NOUVEL ÉCHANGE

Deux fois par année, en janvier et en août nous procédons à un échange sur environ 1 000 livres de notre collection déposée. Donc, le 14 janvier dernier nous avons procédé à l'échange et nous avons 1 000 titres « nouveaux » à vous offrir. Venez donc nous visiter et vous trouverez certainement de quoi vous satisfaire, beaucoup de livres, quelques expositions portant sur divers sujets tous plus intéressants les uns que les autres.

LE CARNAVAL DE SAINT-ESPRIT

La bibliothèque sera sur place lors de la deuxième édition du CARNAVAL DE SAINT-ESPRIT, samedi le 25 janvier 2020 au gymnase de l'école primaire Dominique-Savio.

Nous aurons un kiosque sur le thème de la Reine des Neiges. Il y aura bien sûr des livres, bandes dessinées et albums et des revues. Alors, venez nous dire bonjour et prendre quelques minutes pour lire et vous détendre.

UN ACCÈS INTERNET WIFI DISPONIBLE

Nous mettons à votre disposition l'accès Internet sans fil gratuitement. Donc, si vous désirez accéder à Internet de votre portable ou téléphone intelligent, vous pouvez vous présenter à la bibliothèque durant les heures d'ouverture.

LE PORTAIL DU RÉSEAU

Le réseau BIBLIO COLM a bien sûr un portail sur Internet, facile à utiliser. D'un seul clic, l'utilisateur accède à son dossier d'abonné, au catalogue, aux nombreuses ressources électroniques et même aux livres numériques.

Pour y accéder : biblietcie.ca

Lorsque demandé, votre numéro d'utilisateur correspond au numéro inscrit sur votre carte d'abonnement et le mot de passe est ALICE

VOUS PARTEZ DANS LE SUD ...

Et vous voulez emporter quelques livres à lire sur la plage. Nous en avons à des prix imbattables, à partir de 0.50 \$, alors ne tardez pas!

UN TRÈS GROS MERCI POUR LES DONNS DE LIVRES

On me demande souvent si nous acceptons les dons de livres. Oui nous acceptons tous les livres. Nous en faisons le tri, nous gardons ceux que nous n'avons pas et ceux qui remplacent les livres trop usés. Nous revendons les livres que nous ne mettons pas sur les tablettes. Les revenus nous servent à acheter d'autres livres.

Alors, si vous avez des livres à donner pensez à nous.

Mardi : 9 h à 17 h
Mercredi : 12 h à 16 h
Vendredi : 12 h 30 à 20 h 30

Pour nous joindre : 450 831-2274
Notre adresse : 45, des Écoles,
Saint-Esprit, J0K 2L0

Et bien sûr il y a la chute à livres si vous voulez rapporter vos livres en dehors des heures d'ouverture de la bibliothèque pour éviter les amendes et remettre plus rapidement les livres en circulation.

Diane Lamarre et
toutes les bénévoles de la
Bibliothèque Alice-Parizeau

Calendrier Février 2020

DIM	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	SAM
						1
2	3 ATELIER CALACS 	4 Soirée régulière	5 Activité culinaire	6 Soirée information voyage été 2020	7 Festi-Glace Joliette 	8
9	10 Atelier fabrication chocolats 	11 Soirée portes ouvertes Joliette 	12 Guillaume du Réseau	13 Soirée portes ouvertes Terrebonne 	14 Saint-Valentin Fondue 	15
16	17 Atelier : Pourquoi l'école ?	18 Temps libre	19 Activité culinaire	20 Soirée ski Val St-Côme 	21 PÉDAGO Pyjama sujets tabous 15h à 21h30	22
23	24 Activité Mise en situation	25 Cinéma 	26 Activité culinaire	27 Fabrication bombe de bain 	28 Temps libre	29

La maison des jeunes est ouverte aux 12 à 17 ans du lundi au jeudi de 18 h à 21 h et le vendredi de 18 h à 21 h 30

Prendre note que du 17 au 21 février prochain ce sera la semaine de la persévérance scolaire et que nous aurons des activités spéciales en ce sens afin d'encourager les jeunes aux études.

Activités disponibles lors des soirées régulières

- Billard
- Discussions
- Jeux de société (jeux de cartes)
- Ordinateur (internet)
- Télévision (vidéo, Wii, Karaoké, jeux de danse)

Pour les sorties extérieures, les jeunes doivent venir chercher une feuille d'inscription. Les feuilles sont disponibles à partir du 2^e jour de chaque mois.

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

*Stationnement interdit dans les rues de la municipalité
du 1^{er} novembre 2019 au 15 avril 2020, entre 23 h et 7 h (matin)*

Janvier

24	19 h 30	SHÉSOSE	Les Kokédamas et cadres végétalisés, C. Dufresne
24-26		Sports & Loisirs	Tournoi de ballon-balai
25	18 h 30	Levée de fonds	Souper-spectacle au profit de la Fabrique
25	10 h	Sports & Loisirs	Carnaval intérieur à l'école Dominique-Savio
28	10 h	CLSC	Haltes-allaitement
30	9h	Journée pédagogique	Sortie au TAZ, départ de la mairie, inscription requise

Février

du 2 au 8 février, semaine nationale de prévention du suicide

1		Collecte	Un seul bac à déchet par unité d'occupation
3	18 h 30	Maison des Jeunes	Atelier sur les violences sexuelles
3	20 h 30	Mairie	Prochaine séance du Conseil municipal
9	12 h	Sports & Loisirs	Inscriptions au baseball mineur
10	8 h 45	Inscription scolaire	Inscription pour les élèves Passe-Partout
11	10 h	CLSC	Haltes-allaitement
11	17 h	Les Coeurs Joyeux	Souper de la Saint-Valentin
25	10 h	CLSC	Haltes-allaitement

CALENDRIER DES COLLECTES

*** Les collectes débutent à 7 h le matin ***

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	▲●	■	8	9	10
12	13	14	15	16	17	18
19	20	▲	■	22	23	24
26	27	28	29	30	31	

POUBELLE ■
Ordures ménagères
BAC BLEU ▲
Matières recyclables
BAC BRUN ●
Matières organiques
COLLECTE ■
Gazon-feuilles
COLLECTE ■
des encombrants

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	▲	■	5	6	7
9	10	●	12	13	14	15
16	17	▲	■	19	20	21
23	24	25	26	27	28	29